

Avis public

aux propriétaires uniques d'un immeuble, aux occupants
uniques d'un établissement d'entreprise, aux copropriétaires
indivis d'un immeuble et aux cooccupants d'un
établissement d'entreprise

Personnes
physiques
et personnes
morales

Municipalité

Saint-Apollinaire

Scrutin du

2017	07	16
année	mois	jour

OBJET : Règlement # 803-2017 modifiant le règlement de zonage numéro 590-2007 et ses amendements afin
d'autoriser l'usage "cimetière (6242)" dans la zone 104I

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par Martine Couture, greffier ou secrétaire-trésorier :



aux propriétaires uniques d'un immeuble et aux occupants uniques d'un établissement d'entreprise,
qui n'ont pas déjà le droit d'être inscrits sur la liste référendaire comme personne domiciliée, que vous pouvez être inscrits sur
la liste référendaire pour le scrutin en cours en respectant les conditions indiquées ci-dessous :

1. être propriétaire unique d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise,
situé sur le territoire de la municipalité ou, selon le cas, dans le secteur concerné par le
référendum depuis au moins 12 mois le

2017	05	01
année	mois	jour

*

et, à cette date, ne pas avoir été déclaré coupable, au cours des cinq dernières années,
d'une infraction constituant une manœuvre électorale frauduleuse.

2. avoir transmis à la municipalité, à l'adresse indiquée ci-dessous, une demande
d'inscription à la liste référendaire au plus tard le

2017	06	16
année	mois	jour

**

- ☞ La personne physique doit également être majeure, de citoyenneté canadienne
et ne pas être en curatelle.

ET



aux copropriétaires indivis d'un immeuble et aux cooccupants d'un établissement d'entreprise, qui
n'ont pas déjà le droit d'être inscrits sur la liste référendaire comme personne domiciliée, propriétaire unique d'un immeuble
ou occupant unique d'un établissement d'entreprise, que vous pouvez être inscrits sur la liste référendaire pour le scrutin
mentionné ci-dessus en respectant les conditions indiquées ci-dessous :

1. être copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise
situé sur le territoire de la municipalité ou, selon le cas, dans le secteur concerné par le
référendum, depuis au moins 12 mois le

2017	05	01
année	mois	jour

*

et, à cette date, ne pas avoir été déclaré coupable, au cours des cinq dernières années,
d'une infraction constituant une manœuvre électorale frauduleuse.

2. avoir été désigné au moyen d'une procuration signée par la majorité des
copropriétaires ou cooccupants qui sont des personnes habiles à voter le

2017	05	01
année	mois	jour

*

3. avoir transmis à la municipalité, à l'adresse ci-dessus indiquée,
une procuration au plus tard le

2017	06	16
année	mois	jour

**

- ☞ La personne physique doit également être majeure, de citoyenneté canadienne
et ne pas être en curatelle.

* La date de l'adoption du règlement, de la résolution ou de l'ordonnance.

** Au plus tard, le 30^e jour précédant le scrutin.



aux personnes morales qui sont habiles à voter, depuis au moins 12 mois le

2017	05	01
année	mois	jour

*

que vous pouvez être inscrites sur la liste référendaire pour le scrutin mentionné ci-dessus, en respectant les conditions suivantes :

1. avoir désigné, au moyen d'une résolution, parmi ses membres, administrateurs ou employés, une personne majeure, de citoyenneté canadienne, qui n'est pas en curatelle, ni déclarée coupable (au cours des cinq dernières années) d'une infraction constituant une manoeuvre électorale frauduleuse le

2017	05	01
année	mois	jour

*

2. avoir transmis à la municipalité, à l'adresse indiquée ci-dessous, une résolution au plus tard le

2017	06	16
année	mois	jour

**

PRENEZ NOTE que la demande d'inscription, la procuration ou la résolution transmise après le

2017	06	16
année	mois	jour

**

mais **au plus tard** le

2017	07	04
année	mois	jour

 (dernier jour fixé par le greffier ou secrétaire-trésorier pour présenter une demande devant

la commission de révision) sera considérée comme une demande de modification à la liste référendaire.



Un modèle de formulaire de demande d'inscription, de procuration ou de résolution est disponible au bureau du greffier ou secrétaire-trésorier. Les demandes d'inscription, les procurations et les résolutions prennent effet lors de leur réception et demeurent valides tant qu'elles ne sont pas retirées ou remplacées.

Pour toute information supplémentaire, communiquer avec le greffier ou secrétaire-trésorier.

Martine Couture

Prénom et nom

418 881-3996

Ind.rég. Numéro de téléphone

11 rue Industrielle, Saint-Apollinaire

Adresse

G0S 2E0

Code postal

Signature

Donné à _____ Saint-Apollinaire _____, le

2017	05	29
année	mois	jour

Municipalité

Greffier ou secrétaire-trésorier